

# Démarches d'urbanisme

## Autorisation d'urbanisme

- [Certificat d'urbanisme](#)
  - cerfa 13410
  - Formulaire destiné à connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération projetée est réalisable : [formulaire](#)
- [Déclaration préalable de travaux](#) :
  - cerfa 13703
  - Formulaire destiné à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes : [formulaire](#)
    - cerfa 13404
    - Formulaire destiné aux constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions : [formulaire](#)
    - cerfa 13702
    - Formulaire destiné aux lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager : [formulaire](#)
- [Permis de construire](#)
  - cerfa 13406 (pour une maison individuelle)
  - Formulaire réservé pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions : [formulaire](#)
    - cerfa 13409
    - Formulaire réservé au permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions, et au permis de construire comprenant ou non des démolitions : [formulaire](#)
- [Permis d'aménager](#)
  - cerfa 13409
  - Formulaire réservé au permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions, et au permis de construire comprenant ou non des démolitions : [formulaire](#)
- [Permis modificatif \(permis de construire ou d'aménager\)](#)
  - cerfa 13411
  - Formulaire réservé pour modifier un permis délivré en cours de validité : [formulaire](#)
- [Permis de démolir](#)
  - cerfa 13405
  - Formulaire réservé à la démolition d'un ou plusieurs bâtiments : [formulaire](#)
- [Transfert d'un permis de construire ou d'aménager](#)
  - cerfa 13412
  - Formulaire destiné au transfert de permis délivré en cours de validité : [formulaire](#)
- [Contestation d'une autorisation d'urbanisme](#)
- [Taxe d'aménagement](#)
- Déclaration de surface de bureaux et de locaux commerciaux
  - cerfa 14600
  - Formulaire de déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création de bureaux et de locaux commerciaux en Ile-de-France : [formulaire](#)
- [Arrêté de la police de circulation](#)
- [Demande d'occupation du domaine public](#)
- [Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux](#)
- [Demande d'installation d'échafaudage](#)
- [Demande d'autorisation trottoir bateau](#)

## Après obtention d'autorisation d'urbanisme

- Affichage
  - L'affichage sur le terrain est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.
  - L'affichage doit être fait :
    - dès la notification de l'autorisation,
    - ou dès la date à laquelle le permis tacite (non écrit) ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquis et pendant toute la durée du chantier.

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire dont les dimensions doivent être supérieures à 80 centimètres. Il est possible d'en trouver dans les magasins spécialisés. Le coût du panneau est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.

Le panneau doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie si le projet prévoit des démolitions : la surface du ou des bâtiments à démolir.

Le panneau doit être affiché durant toute la durée des travaux.

- Déclaration d'ouverture des travaux
  - cerfa 13407
  - Formulaire de déclaration d'ouverture de chantier. À déposer en 3 exemplaires à la mairie où se situe le terrain ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception : [formulaire](#)
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
  - cerfa 13408
  - Formulaire Permettant de déclarer l'achèvement des travaux ainsi que leur conformité par rapport à l'autorisation demandée. À déposer en 3 exemplaires à la mairie où se situe le terrain ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception : [formulaire](#)

Infos pratiques

Pour toute demande de construction individuelle, contactez le Service Urbanisme au Castelrose.